



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élus locaux

Question écrite n° 94136

Texte de la question

M. Robert Lecou attire l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur le statut de l' élu local dans les petites villes. Dans le livre blanc édité par l'Association des petites villes de France intitulé « Moderniser l'exercice des mandats locaux » paru en novembre 2005, il apparaît que la fonction d' élu local de petite ville est en sursis. En effet, face à de lourdes difficultés à concilier mandat électif et une activité professionnelle, la forte exposition au risque juridique, les difficultés à recruter un encadrement performant, la réinsertion professionnelle aléatoire, il a été diagnostiqué un décalage de plus en plus profond entre les responsabilités qui sont confiées aux maires et élus locaux et les moyens dont ils disposent pour assumer ces missions. Dans la vision des élections locales qui auront lieu en 2008, et en vue que les vocations électives soient présentes, il demande quelles sont les mesures que le ministre compte mettre en place afin que la représentation locale soit effective.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lecou](#)

Circonscription : Hérault (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94136

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4833